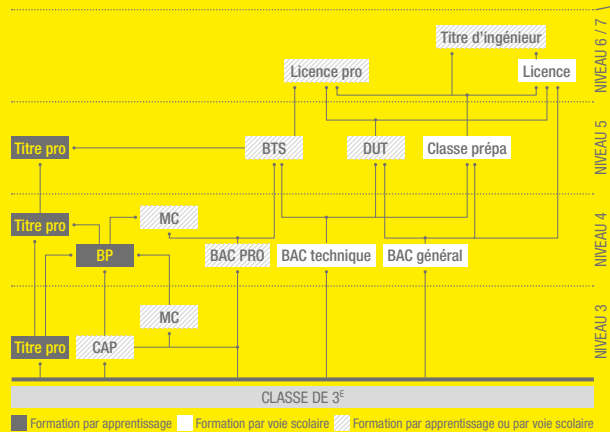


Des parcours de formation complets

L'apprentissage permet d'acquérir une qualification professionnelle et d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu.



CAP Certificat d'aptitude professionnelle
MC Mention complémentaire
BP Brevet professionnel
BAC PRO Baccalauréat professionnel
BTS Brevet de technicien supérieur
DUT Diplôme universitaire de technologie
Titre pro Titre professionnel

Niv. 6 : niv. II - Bac +3 ans et Bac +4 ans
Niv. 5 : niv. III - Bac +2 ans
Niv. 4 : niv. IV - Bac ou équivalent
Niv. 3 : niv. V

Les formations

LES DIPLÔMES

CAP

- Menuisier installateur

BP

- Menuisier

BAC PRO

- Technicien menuisier agenceur
- Étude et réalisation d'agencement

POSSIBILITÉ DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE PROFESSIONNELLE ET TITRE D'INGÉNIEUR

LES TITRES PROFESSIONNELS

Selon votre expérience professionnelle et votre projet, une offre de titres professionnels pour se former à ce métier est à votre disposition.

BTS

- Développement et réalisation bois
- Systèmes constructifs bois et habitat



Pour en savoir

www.ccca-btp.fr
www.apprentissage-btp.com



3cabtp



3cabtp



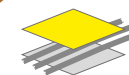
3cabtp

www.metiers-btp.fr
www.onisep.fr

Le **CCCA-BTP** (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est une association nationale, professionnelle et paritaire, gérée par les fédérations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives du secteur de la construction en France. Il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

Bâtiment

Menuisier installateur



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

Le menuisier installateur

est un spécialiste de la pose des ouvrages de menuiserie à l'intérieur et à l'extérieur des locaux : portes, fenêtres, volets, escaliers, mobilier, banques d'accueil, parquets, etc.

Il intervient principalement sur les chantiers (particuliers, agencements de magasin, collectivités...), en neuf, en rénovation ou réhabilitation. Il pose des ouvrages de menuiserie en bois, matériaux dérivés et autres matériaux (aluminium, PVC). Il participe à l'amélioration des performances énergétiques, phoniques et d'étanchéité à l'air des bâtiments. Il est amené à préparer en atelier des éléments d'adaptation ou d'ajustement des ouvrages et produits de pose.

Le menuisier installateur fait également la prescription des produits qui seront mis en œuvre dans l'ouvrage, en fonction de leurs propriétés et de la réglementation.

Techniques et innovation

Le menuisier installateur est au cœur de l'innovation, du fait de l'évolution permanente des techniques pour ancrer, installer et fixer les ouvrages. Il suit les normes et réglementations en vigueur : contraintes de structure, d'étanchéité et de confort du bâtiment. Il utilise sur les chantiers tous types de machines électroportatives.



Devenir un professionnel du bâtiment

Chaque métier du bâtiment fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

Choisir l'apprentissage BTP pour se former

Avec de nombreuses formations du CAP au titre d'ingénieur, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel du bâtiment qualifié. L'apprentissage est un mode de formation professionnelle initiale, dispensée en alternance.

- Vous alternez des périodes de travail en entreprise, pendant lesquelles vous acquérez une expérience et des compétences professionnelles, et des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel sur le métier choisi au centre de formation d'apprentis (CFA).
- Vous signez un contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail de type particulier conclu avec un employeur pour une durée limitée ou indéterminée.
- Vous avez un statut de salarié. Et comme tout salarié, vous avez des droits et des obligations : temps de travail, salaire, congés payés, santé, transport...
- Vous percevez un salaire variable selon votre âge, le diplôme préparé et la progression dans le cycle de formation. À signaler, le salaire de l'apprenti est plus élevé dans le BTP que dans les autres secteurs d'activité.

Secteur d'activité

Le métier de menuisier fait partie du secteur du second œuvre.

Une fois les travaux de gros œuvre d'un bâtiment achevés (fondations, murs, planchers et toiture), les métiers du **second œuvre** sont chargés d'achever, aménager et équiper un bâtiment : carreleur-mosaïste, électricien, installateur thermique, menuisier, menuisier aluminium-verre, peintre décorateur, plâtrier-plaquiste, serrurier-métallier, solier-moquetteste, tailleur de pierre...